



santé
famille
retraite
services

La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté

*vous
informe*

Dossier aidants

Un site internet pour y voir plus clair

À l'occasion de la journée nationale des aidants du 6 octobre, la MSA présente son guide en ligne « aidant'plus ». Dédié aux aidants, il est enrichi d'un questionnaire en ligne pour faire le point sur votre statut d'aidant.

En France, 11 millions de personnes soutiennent un ami, un parent, un enfant ou un voisin. Cependant, selon le baromètre des aidants 2020, près de 6 aidants sur 10 ne se considèrent pas comme tels.

« Aidant'plus » est un guide en ligne dans lequel vous trouverez des réponses concrètes à vos questions, quel que soit votre régime de Sécurité sociale : les prestations sociales auxquelles vous et votre proche aidé pouvez prétendre, les aides pour prendre soin de vous, etc.

Le guide « aidant'plus » regroupe également les solutions proposées par la MSA et ses partenaires pour permettre aux aidants de souffler, de se former ou encore de prendre soin d'eux. Parmi ces services : des temps d'échanges et de formation, des aides pour partir en vacances, des solutions d'accueil temporaire, un parcours santé de l'aidant gratuit pour faire le point sur sa santé.

Un questionnaire pour mesurer votre degré d'implication



Répondez à notre questionnaire en ligne en trois étapes, avec « l'échelle de l'aidant », un outil inédit développé par la MSA, pour savoir si l'aide que vous apportez à votre proche fait de vous un aidant.

Retrouvez toutes les informations et le questionnaire sur <https://franchecomte.msa.fr/ty/aidant-plus/>

Questions à Charlotte Blandin, médiatrice familiale à la MSA

Quand on est aidant, pour pouvoir remplir son rôle le plus sereinement possible, on peut avoir besoin de parler...

La médiation familiale permet de pacifier les relations familiales et d'aider son proche à se sentir épaulé et entouré.

Charlotte Blandin est assistante sociale à la MSA de Franche-Comté. Elle remplit ce rôle et a la particularité d'être la seule médiatrice diplômée d'Etat en activité au sein du réseau MSA.

En quoi consiste votre activité de médiatrice familiale ?

Charlotte Blandin : Il s'agit de proposer une offre de service de proximité de médiation familiale à nos adhérents. Pour ce faire, nous repérons, informons et mobilisons les adhérents qui vivent des difficultés familiales conflictuelles et recherchent des solutions communes, à réaliser des séances de médiations.

Et plus particulièrement en direction des aidants ?

CB : Une offre de médiation est proposée auprès des résidents des MARPA¹ et leurs familles quelles que soient les thématiques conflictuelles et difficultés de communication.

Pouvez-vous expliquer votre action ?

CB : La médiation, ce sont une ou plusieurs rencontres des personnes concernées par leurs conflits. Ces rencontres de médiation nécessitent un travail préparatoire particulièrement sur l'adhésion des personnes à la démarche de médiation puis d'organisation du cadre de médiation. Autrement dit, lorsqu'une personne s'engage dans une médiation, elle réalise a minima un rendez-vous individualisé puis une, ou 2 à 3 rencontres de médiation avec les membres de sa famille concernés par les problématiques.

aidant'plus

Le guide en ligne pour les aidants

Rendez-vous sur aidantplus.fr



Les rencontres se déroulent à la MSA ou dans des lieux suffisamment neutres et durent 2 à 3 heures.

Qui peut faire appel à vous ?

CB : Les adhérents à la MSA (allocataires, assurés maladie, retraités), leurs aidants, les partenaires, bien évidemment les services de la MSA.

Quelles sont les actions spécifiques à la MSA de Franche-Comté ?

CB : Notre prestation extralégale sans condition de ressource qui peut être utilisée par les adhérents auprès des prestataires médiateurs familiaux qui exercent en libéral et auprès du centre de médiation notarial Bourgogne Franche-Comté avec lequel nous avons une convention. A cela s'ajoute la spécificité de notre offre de médiation de proximité auprès des agriculteurs en activité et des résidents MARPA et leurs familles.

Justement, y a-t-il des conflits « propres » au milieu agricole ?

CB : Oui, la spécificité des conflits des

familles agricoles est l'imbrication constante des événements choisis ou subis des vies de la famille, en lien avec le devenir de l'entreprise agricole. Parfois, le fait générateur est une problématique de l'entreprise qui a des conséquences directes sur la vie familiale.

Peut-on parler d'un taux de réussite pour pacifier une relation conflictuelle et/ou résoudre un conflit ?

CB : Nous pourrions penser qu'une médiation est réussie lorsque les personnes parviennent à trouver grâce à la médiation, des accords communs. Or, une médiation ne se mesure pas uniquement sur ce résultat, on la juge positive dès lors qu'une rencontre de médiation a lieu et qu'elle a permis un travail tant préventif que curatif sur la communication, la réduction des tensions et conflits, le maintien des liens familiaux, en préservant d'éventuelles ruptures et la recherche d'entente et d'accords.

¹ Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie.